



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-direction de l'Action Sportive
Service des piscines et des baignades

2026 DJS - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2026 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de l'offre de baignade estivale proposée au centre sportif Léo Lagrange (12^{ème}), au centre sportif Georges Carpentier (13^{ème}), au centre sportif Jules Noël (14^{ème}), au centre sportif Just Fontaine (17^{ème}), au centre sportif Louis Lumière (20^{ème}), dans le canal Saint-Martin (10^{ème}), dans l'espace aménagé du bassin de La Villette (19^{ème}).

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'engouement des Parisiennes et des Parisiens pour la pratique sportive, et tout particulièrement pour la baignade, ne se dément pas. Il est même devenu, au fil des années, l'un des marqueurs les plus évidents de l'attachement de nos concitoyens à une ville plus respirable, plus accessible, plus juste.

Depuis la sortie de la crise sanitaire en 2021, les piscines municipales ont retrouvé des niveaux élevés de fréquentation. Et l'année 2024, marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, a confirmé cette aspiration collective : l'enthousiasme populaire qu'ils ont suscité, la réussite de leur organisation et les performances emblématiques de Léon Marchand ont ravivé, avec éclat, le désir de sport pour toutes et tous.

Aux beaux jours, lorsque les températures augmentent et que la capitale cherche à conjuguer vitalité, fraîcheur et détente, la demande en équipements de baignade devient particulièrement forte. Cette réalité, nous la connaissons, et c'est précisément pour y répondre que la Ville de Paris renforce depuis plusieurs années son offre estivale, en développant des « sites de fraîcheur » plus nombreux, mieux répartis, plus accessibles.

Cet été encore, en complément de l'ouverture élargie des piscines municipales, quatre bassins éphémères seront installés dans les centres sportifs Léo-Lagrange (12⁹), Jules-Noël (14⁹), Just-Fontaine (17⁹) et Louis-Lumière (20⁹). Sur chacun de ces sites, une offre d'animations sportives et d'espaces de convivialité sera proposée, afin de répondre à la diversité des usages, des âges et des pratiques, auxquels s'ajoutera le centre sportif Carpentier (13^e), sans bassin, du fait de travaux qui en empêchent l'installation.

Mais l'enjeu majeur de l'été 2026 réside surtout dans la poursuite d'un tournant historique. Pour la deuxième année complète, Paris ouvrira à nouveau la baignade dans la Seine sur trois sites dédiés. Ce dispositif, héritage direct et exemplaire des JOP24, s'inscrit désormais dans la durée et confirme la transformation profonde engagée pour rendre notre fleuve au public.

Les trois sites concernés sont :

- le bras Marie, au Parc des Rives de Seine (Centre) ;
- le bras Grenelle, entre le port de Grenelle et l'île aux Cygnes (15^e) ;
- le site de Bercy, sous la Passerelle Simone -de-Beauvoir (12^e).

L'ouverture de ces baignades en Seine témoigne de l'avancée considérable accomplie en matière de qualité de l'eau, d'infrastructures, de sécurité et d'aménagement des berges. Elle constitue un symbole fort : celui d'une capitale qui réinvente son fleuve et qui fait de ce patrimoine naturel un bien commun accessible à toutes et tous.

Ces trois sites s'ajouteront harmonieusement aux baignades du bassin de La Villette (19^e) et du canal Saint-Martin (10^e), reconduites cette année encore. Ainsi, neuf sites de baignade seront mis à disposition du public pour l'été 2026, une configuration désormais consolidée et pleinement opérationnelle.

Ils seront ouverts, pour les premiers le 21 juin et jusqu'au 6 septembre, pour les derniers fermés.

Mesdames, Messieurs, dans la continuité du plan de baignade présenté dans cet hémicycle, et forts de l'expérience pleinement réussie de l'année 2025, je vous demande :

- de m'autoriser l'ouverture de l'ensemble de ces sites durant cet été 2026 ;
- et d'en confirmer la gratuité, ainsi que celle des animations sportives organisées par les services de la Ville.

Par cette décision, nous poursuivons une ambition claire : offrir à toutes et tous des espaces de fraîcheur gratuits, ouverts, sécurisés ; redonner à Paris son fleuve ; et bâtir une ville plus résiliente, plus inclusive et plus agréable à vivre, en particulier durant l'été.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

